

Objectif G2 : sensibiliser, informer pour mieux mobiliser

La directive cadre sur l'eau énonce les principes d'information, de consultation et de participation du public comme clef du succès. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Loire-Bretagne conforte l'importance de la sensibilisation et de l'éducation des citoyens aux enjeux de l'eau pour le bassin.

La participation de tous les citoyens nécessite un important travail de pédagogie concernant les notions fondamentales liées aux enjeux de l'eau : bassin versant, cycle naturel, technique et financier de l'eau, intérêt et fonctionnement des milieux aquatiques, services rendus par les écosystèmes aquatiques, liens terre-mer, rôle des acteurs, changements globaux, et en particulier le dérèglement climatique...

La compréhension des enjeux et des politiques de l'eau, associée à la mobilisation des acteurs et du public :

- facilite la participation et l'adhésion aux décisions prises dans le cadre des politiques de l'eau,
- permet une participation plus large aux démarches de territoire concertées et aux consultations sur le Sdage.

La politique de sensibilisation fait partie intégrante du socle des interventions du 12^e programme de l'agence de l'eau. Il s'agit de favoriser la compréhension, la prise de conscience, l'évolution des comportements, la mobilisation et l'action des acteurs locaux dans leur diversité, au regard des enjeux prioritaires de leurs territoires.

L'agence de l'eau accompagne les programmes d'action de sensibilisation ambitieux, pédagogiques, mobilisateurs à l'échelle d'un territoire cohérent, qui favorisent :

- la concertation,
- l'émergence d'un dialogue territorial,
- la mise au point de solutions partagées et pérennes, à des échelles cohérentes au regard des enjeux locaux.

Ces programmes de sensibilisation visent, par ordre de priorité, les élus, les décideurs locaux et les techniciens, puis les usagers et riverains directement concernés par des projets et enfin le grand public et les scolaires.

Dans le cadre d'une démarche territoriale, les actions de communication et de promotion des actions engagées et des résultats obtenus sont complémentaires des programmes de sensibilisation sur les enjeux locaux, afin que les acteurs puissent agir en connaissance de cause.

Soutenir les stratégies territoriales qui favorisent l'atteinte des objectifs du Sdage

L'agence de l'eau soutient l'acculturation des acteurs et du public sur les notions fondamentales liées aux enjeux de l'eau dans le cadre des démarches territoriales. Elle se fixe comme objectif de développer des socles de compréhension entre acteurs et entre publics, la prise de conscience et les échanges pour favoriser la mobilisation, la concertation et l'action partagée au bénéfice des enjeux de l'eau.

Dans le cadre des démarches territoriales, le programme d'action de sensibilisation est nécessairement intégré à la stratégie de territoire. Les actions mobilisées doivent être en cohérence et en réponse aux priorités locales. Les actions de sensibilisation visent prioritairement les élus, les décideurs locaux et les techniciens. Elles pourront cibler, dans un deuxième temps, les usagers et riverains directement concernés par les projets mis en œuvre et, enfin, le grand public et les scolaires.

Un dispositif est identifié pour contribuer à l'objectif :

- programme d'actions de sensibilisation dans le cadre de démarches territoriales.

Renforcer l'appropriation des notions fondamentales liées aux enjeux de l'eau pour mieux mobiliser

Pour renforcer l'ambition des programmes d'action de sensibilisation territoriaux, l'agence de l'eau s'appuie sur des partenariats pour accompagner l'acculturation sur les notions fondamentales liées aux enjeux de l'eau. Ces partenariats sont mis en place avec des structures qui démultiplient les programmes d'actions de sensibilisation à travers leur réseau et sur un large territoire (régional de préférence). Les objectifs partagés pour développer ces partenariats sont :

- renforcer la compréhension des enjeux de l'eau à l'échelle du bassin Loire-Bretagne et à l'échelle de proximité (appropriation des notions fondamentales : bassin, acteurs, Sdage, les cycles de l'eau, les stratégies territoriales « eau », la solidarité amont-aval...),
- faire évoluer les pratiques individuelles et collectives,

- relayer l'information sur le programme d'intervention, le Sdage Loire-Bretagne,
- relayer les consultations du public,
- mobiliser et promouvoir le dialogue et la concertation.

Ces partenariats "sensibilisation aux enjeux de l'eau" pour toucher les citoyens ciblent par ordre de priorité : les élus, les décideurs et les techniciens, puis les usagers et enfin le grand public et les scolaires.

L'agence de l'eau soutient également des actions pour inviter le public à donner son avis dans le cadre des consultations réglementaires sur le Sdage.

Pour promouvoir le sujet « eau », l'agence de l'eau soutient également la prise en compte des enjeux de l'eau au travers des actions qui structurent et développent l'éducation à l'environnement à l'échelle régionale et à destination de tous les publics. L'agence de l'eau s'inscrit dans un cadre régional commun aux différents acteurs et partenaires financiers de l'éducation à l'environnement (services de l'État, grandes collectivités, éducation nationale...) pour garantir l'articulation et la cohérence des actions et des moyens.

Plusieurs dispositifs sont identifiés pour contribuer à cet objectif :

- programme d'actions de sensibilisation dans le cadre de partenariats conventionnés,
- actions de mobilisation de l'avis du public pendant les consultations prévues réglementairement pour l'élaboration du Sdage,
- programmes régionaux conventionnés d'éducation à l'environnement au bénéfice du volet « eau »,
- missions d'appui technique des maîtres d'ouvrages et d'animation de réseaux d'acteurs.